

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 juin 2009

L'ACADEMIE DES TECHNOLOGIES FAIT UNE RECOMMANDATION SUR LA REFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS DES LYCEES PROFESSIONNELS

L'Académie des technologies souhaite attirer l'attention sur les lycées professionnels, dont elle suit le devenir avec attention.

L'Académie recommande avec fermeté qu'un recrutement puisse être majoritairement réalisé dans les milieux des professions concernées, pour les nombreuses matières de type professionnel n'ayant pas d'assise universitaire, car les pratiques et gestes de ces métiers se maîtrisent par l'expérience.

Des dispositions doivent être prises pour que des professionnels chevronnés et compétents puissent trouver des carrières intéressantes et pérennes, comme cela se fait avec succès, dans tous les grands pays voisins.

Il y va de l'avenir industriel et économique de la France.

Le gouvernement a entrepris une vaste réforme de la formation des maîtres qui sera essentiellement confiée aux Universités. Ceci concerne la formation de tous les enseignants des lycées, y compris ceux qui sont destinés à enseigner dans les lycées professionnels.

L'Académie des technologies veut faire part de son **inquiétude** sur la préparation en cours des programmes de recrutement aux différents niveaux pour tenir compte des nouvelles dispositions.

Rendre obligatoire le master, prévu dans la réforme, pour enseigner dans les lycées professionnels conduira à un désastre pour ces enseignements si importants qui concernent près du tiers d'une classe d'âge. Et si notre pays a besoin d'ingénieurs et de chercheurs de haut niveau, il a aussi un immense besoin que soient dispensées des formations de qualité pour tous les métiers qui font appel à « l'intelligence de la main ».

Pour assurer la qualité du recrutement, il sera évidemment nécessaire d'établir des règles spécifiques, permettant de juger le niveau technique, culturel et professionnel des candidats, puis de développer leur compétence pédagogique, en valorisant de manière adaptée leur expérience personnelle et leur motivation. Des règles fixées au niveau national, profession par profession, permettront d'éviter les principaux écueils redoutés.

L'Académie se propose d'apporter son concours pour étudier les modalités d'application de ces règles et se déclare prête à participer à leur mise en œuvre.

Créée en 2000, présidée par Alain Pompidou, l'Académie des technologies a pour vocation d'être l'institution de référence et l'intermédiaire privilégié entre le monde de la recherche et les acteurs socio-économiques sur les questions technologiques. Les technologies sont abordées dans une approche transversale et prospective, prenant en compte les risques, l'impact sur l'environnement et la santé, les aspects économiques et sociétaux.

Rassemblant 255 académiciens élus, d'origines diverses - chercheurs, ingénieurs, industriels, chefs d'entreprise - l'Académie des technologies est un lieu d'expertise et de réflexion interdisciplinaire sur les bouleversements technologiques et les grands défis auxquels la société se trouve confrontée.

Contact Presse : Catherine Côme - Tél. : 01 53 85 44 30 - catherine.come@academie-technologies.fr

www.academie-technologies.fr